

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 30 juillet 2015**

**DELIBERATION N° 2015/ 7/143 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'AVANCE DE  
TRESORERIE ZAC BAS PAYS**

*L'an deux mille quinze, le jeudi 30 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2015 .*

**Présents Titulaires : 32**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALLO.

**Absents ayant donné pouvoir : 9**

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT à Bernard PAILLARES, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Jean-François GARRIGUES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

**Absents Excusés : 10**

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS, Roger CATUSSE, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, José GONZALEZ, Véronique MALY, Paulette MULLER-DUPONT, Isabelle SOULAYRES, Michel WEILL.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN**

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Le Grand Montauban, Communauté d'Agglomération a confié l'aménagement et l'équipement de l'opération globale d'aménagement Bas Pays à Montauban Trois Rivières Aménagement par le biais d'une concession d'aménagement le 19 juin 2009.

Pour les besoins de l'opération, le Grand Montauban a signé une Convention d'avance de trésorerie de 2 000 000 euros versés en 2011, pour un remboursement au plus tard le 31 décembre 2014, autorisée par délibération du 30 juin 2011,

L'opération d'aménagement faisant face à un fort ralentissement de sa commercialisation des terrains viabilisés, le Grand Montauban permet à la SPLA Montauban Trois Rivières Aménagement un assouplissement de remboursement de ces avances afin d'accompagner au mieux le projet.

Le nouveau plan de remboursement sera étalé sur 15 ans maximum, en 15 annuités de 133 333,33 € dont le premier versement interviendra le 15 décembre 2016, et les suivants le 15 décembre de chaque année jusqu'en 2030.

La SPLA devra rembourser plus rapidement l'avance dès que les recettes de cessions de l'opération dépassent 1 000 000 euros HT par an. Le montant versé sera calculé sur la base de 20 % du montant hors taxe des cessions de l'année, soit au moins 200 000 €  
Ce remboursement anticipé réduira la durée du remboursement.

Pour la convention du 11 juillet 2011, le présent avenant n°1 annexé a pour objet de modifier l'article 3.

L'article 2 de l'avenant modifie la durée de la convention initiale qui est prorogée jusqu'au 31 décembre 2030. Le remboursement se fera annuellement au 15 décembre de chaque année à partir de 2016, pour un montant de 133 333,33€

Au vu de ces éléments et de l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 23 juillet 2015, je vous propose,

- ↳ D'approuver les termes de l'avenant n°1, tel qu'annexé à la présente,
- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie pour la ZAC Bas-Pays,
- ↳ De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ D'approuver les termes de l'avenant n°1, tel qu'annexé à la présente,
- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie pour la ZAC Bas-Pays,
- ↳ De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET ABSTENTION : 0.**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **04 AOUT 2015**  
**04 AOUT 2015**

De sa publication le :

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2015

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

